La Fond
FRC 13312 a
Case
FRC
20283

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. L'ÉVÊQUE DE NANCY,

A l'ouverture des États-Généraux.

1789

THE NEWBERRY
LIBRARY

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. L'EVÊQUE DE NANCY,

A l'ouverture des États-Généraux.

SIRE,

Il luit enfin ce jour à jamais mémorable, où Votre Majeſté va donner à ſes ſujets un témoignage éclatant de ſon amour. Quel ſpectacle attendriſſant, que celui d'un pere environné de ſes enfans ! Toujours ſoumis, toujours reſpectueux, toujours tendres, nous allons dépoſer dans votre ſein, nos plaintes, nos doléances, nos vœux & notre eſpoir.

En considérant l'étendue de la carrière que j'ai à parcourir, je ne puis me défendre d'un sentiment de crainte qui naît de mon insuffisance. Plus le devoir qui m'est imposé est honorable, plus il falloit de talens pour le remplir dignement. Un autre orateur, comme un peintre habile, auroit sans doute varié ses couleurs, disposé ses ombres, & ménagé, par une touche délicate, l'expression du tableau : je sais admirer ces sublimes effets de l'art, mais je ne puis imiter l'artiste. Ce qui me rassure, c'est que j'ai l'honneur de parler à un Roi qui aime la vérité ; & quand la vérité plaît, elle est toujours éloquente.

Ce n'est, Sire, que dans les circonstances les plus désastreuses, dans les calamités publiques, où les ressources sembloient épuisées, que les Rois vos prédécesseurs ont assemblé les états. Près de deux siecles se sont écoulés depuis la derniere convocation, & cependant les besoins du royaume auroient dû en solliciter le retour à plusieurs époques que l'histoire nous désigne & nous peint avoir été infiniment critiques. Mais quand la sagesse des Rois leur inspire les intentions les plus louables, les ministres qui les entourent leur présentent des inconvéniens, font naître des doutes, des craintes, proposent des palliatifs, au lieu du remede souverain, & de-là viennent les embarras de la machine politique ; l'état est long-temps cacochyme, & touche enfin au moment de sa destruction.

Le désordre extrême, qui regne dans toutes les parties de l'administration de votre royaume, Sire, a une origine bien ancienne. A la mort de Louis XIV, les finances étoient épuisées, & c'étoit alors qu'il falloit assembler les états, & non pas s'égarer

en calculs, en projets monſtrueux : labyrinthe d'où l'on n'a pu ſortir qu'en multipliant les impôts, & en mettant un fardeau énorme ſur un peuple que le ſyſtême avoit déjà écraſé.

A votre avénement au trône, Sire, la néceſſité de convoquer la nation étoit encore plus impérieuſe. Des dettes effrayantes, des déprédations ſcandaleuſes, des vols publics autant qu'impunis, abſorboient les revenus de l'état. Les miniſtres ne s'occupoient que des moyens de créer de nouveaux impôts ; & ſous ce regne, que vous allez nous faire oublier, le mot *économie* ne fut prononcé que dans des édits dont les articles, attentatoires à la propriété des ſujets, démentoient les préambules plus adroits, plus inſidieux encore qu'éloquens.

Je ne troublerai point, Sire, les cendres de votre aïeul. Il fut bon, généreux, ſenſible... mais foible ! *foible !* Conſidérez, Sire, ce mot ſous toutes ſes acceptions, & craignez d'être jamais foible. Dans les hommes ordinaires, la foibleſſe n'eſt qu'un léger défaut, il eſt même preſque toujours l'appanage d'un cœur droit, & on le confond avec la douceur du caractère ..... Mais dans les Rois, la foibleſſe eſt un vice, & peut-être le plus dangereux de tous.

Quel avantage, Sire, la France n'eût-elle pas obtenu de l'aſſemblée des états, à la mort de Louis XV ? La nation ne pouvoit la demander ; la ſituation des finances étoit encore un myſtere impénétrable. On étoit accablé d'impôts ; mais on eſpéroit qu'un meilleur ordre procureroit de l'économie, & l'économie une diminution de ſubſides. On ſe livroit avec d'autant plus de confiance à cette perſpective conſolante, que vous veniez,

Sire, de remettre à vos ſujets le droit de joyeux avénement ; on ne croyoit pas que le tréſor royal fût abſolument épuiſé, puiſque vous le priviez d'une rentrée conſidérable..... Ah ! Sire, la généroſité & la bienfaiſance ont brillé à l'aurore de votre regne : puiſſent ces aſtres en éclairer la durée !

Mais ces vertus ſi recommendables, deviennent nuiſibles quand elles ne ſont pas dirigées par la juſtice & l'équité, & elles dégénerent en foibleſſe, lorſqu'elles ſe répandent ſans diſtinction, & que l'importunité ſeule en arrache les effets.

Vous auriez véritablement ſenti l'importance de ces réflexions, ſi on vous les eût préſentées au commencement de votre regne. Vous n'auriez jamais perdu de vue ces points eſſentiels de l'adminiſtration d'un royaume..... Mais vous fûtes trahi dans votre confiance

On cherche à perſuader aux rois qu'ils doivent accorder à leurs miniſtres une confiance entiere : & ce fut en effet le premier conſeil que vous donna, Sire, le miniſtre que vous rappellâtes auprès de vous. Il vous éloigna des affaires. Vous aviez vingt ans alors, Sire ; vous étiez dans cet âge heureux, où l'étude & l'application ne fatiguent pas. Doué d'un eſprit droit, vous auriez facilement appris les principaux élémens de l'adminiſtration d'un grand royaume ; vous auriez ſaiſi les rapports qui exiſtent entre les diverſes branches du régime de l'état ; vous auriez été inſtruit conſtamment de la ſituation de vos finances, en vous faiſant repréſenter des tableaux, que l'on n'eût pas oſé rendre inexacts, ſi vous aviez eu le courage de punir d'une maniere exemplaire & juridique, la moindre prévarication. Mais vous avez tout

ignoré, parce qu'on vous a effrayé sur la tâche que vous deviez vous imposer; on ne vous a montré que le travail, l'assiduité; on vous a caché les bénédictions de votre peuple, de vos enfans ..... Ah! Sire! que ce ministre fut cruel envers vous! De quelles jouissances il vous a privé!....

Qu'est-il résulté de ces conseils perfides? Ce ministre, que je dénonce ici à la nation, comme le seul coupable, s'est emparé de toute l'autorité. Il a récompensé les flatteurs qui avoient créé ses talens; il a changé les ministres de tous les départemens; il a placé ses créatures; il a grossi la liste des pensionnaires de l'état, & n'a pas donné une seule idée qui pût servir à soulager la misere publique. Voilà, Sire, l'homme qui a captivé votre confiance. Pendant qu'il a été à la tête de vos conseils, on n'a vu que fluctuations, qu'irrésolutions.... On a constamment embrouillé les affaires; on a fait revivre l'image du chaos; déprédations sur déprédations, chacun, à l'envi s'est saisi de toutes les avenues du trône, du trésor public & de l'autorité fiscale. Jamais de plan fixe; une inconséquence aussi constante qu'absurde; les plus hardis mensonges présentés au Souverain & au peuple; enfin, tout ce qu'il seroit possible de faire pour détruire l'état..... On n'a rien omis.

Votre royaume, Sire, est peut-être le seul de l'univers qui offre le phénomene d'une existence solide en apparence, malgré la masse effrayante des causes de destruction qu'il renferme.

Dans cette période malheureuse, pendant laquelle les impôts ont été plus que doublés, vous avez la preuve la moins équivoque de la patience héroïque de votre peuple. Des plaintes trop foibles, pour être entendues du Chef de la patrie,

quelques cris, étouffés par les intendans de vos provinces, qui ſont tout autant de deſpotes, occupés de leur propre fortune ; mais pas une ſeule révolte, point d'inſurrection.... Voilà, Sire, le peuple ſur lequel vous régnez ;.... voilà ce peuple martyr, à qui la vie ſemble n'avoir été laiſſée que pour le faire ſouffrir plus long-temps.

A ce tableau trop fidele, votre ame s'indigne, votre cœur ſaigne, & vous vous dites : comment ai-je ignoré tous ces maux ?.... Ah ! comment ! parce que les Rois n'ont point d'amis ; parce que les Rois ne liſent pas ce qu'on écrit pour eux ; parce que les courtiſans ſe regardent comme les précepteurs de ces grands enfans, & ne leur permettent que les lectures qui peuvent les entretenir dans l'ignorance de tout ce qui ſe paſſe.

Ce n'eſt pas cependant la faute des *lettrés* de votre royaume, Sire ; il en eſt quelques-uns qui ont eu le courage d'écrire la vérité, qui ont cherché à ſurprendre le vigilance de vos gardes, pour vous préſenter leurs écrits ; mais hélas ! tentatives infructueuſes ! On peſe l'air que l'on veut que vous reſpiriez. On permet au zéphir careſſant de circuler dans vos appartemens ; mais ces vents ſi ſalutaires, qui balayeroient la vapeur *paralyſante* de l'encens, ſont conſignés à la porte.

Cependant, ce régime ſi dangereux pour votre ſanté morale, vient d'éprouver un changement qui donne à la nation les plus grandes eſpérances. Vous avez annoncé, Sire, que vous vouliez tout connoître, & vous avez en effet tout lu. Votre Majeſté eſt déjà prévenue ſur la majeure partie des objets que je ſuis chargé de lui mettre ſous les yeux dans cette auguſte aſſemblée ; je vais tâcher d'être méthodique, clair & précis.

ORDRE DU CLERGÉ.

Privileges du Clergé.

LA réclamation générale de deux ordres de la nation contre les privileges de l'ordre dont j'ai l'honneur d'être membre, a fait l'objet de plusieurs écrits, dans lesquels ces privileges ont été plus ou moins décemment discutés. Peut être n'a-t on pas assez considéré que le Clergé payoit des subsides, quoique sous une dénomination qui ne convient plus au siecle présent ; mais sans entrer ici dans une discussion qui m'entraîneroit trop loin, il suffit d'assurer à Votre Majesté, que le Clergé a arrêté qu'il renonçoit à tous privileges pécuniaires, sous la restriction que les dettes par lui contractées pour l'état, seroient acquitées par la nation.

Nous ne dissimulerons point à Votre Majesté & à la nation légalement représentée dans cette assemblée, que l'ordre du Clergé a besoin d'une réforme dans ses mœurs, dans ses usages, dans son régime, dans sa morale même ; l'esprit mondain a gagné dans toutes les classes de cet ordre qui devoit prêcher l'humilité, la simplicité, la charité, & les autres vertus chrétiennes & morales. Il faut le dire, & pourquoi trahirions nous la vérité dont ce lieu doit être le temple? Les bénéfices sont mal desservis, parce qu'ils sont mal conférés ; la pluralité sur une même tête a donné naissance à un luxe scandaleux, & à l'oubli de tous les devoirs. Les pasteurs du second ordre ne sont pas suffisamment

rentés pour la plupart, & leurs coopérateurs le ſont encore moins. La raiſon, l'équité, doivent parler en leur faveur, & nous nous eſtimons heureux d'être en ce moment leur avocat auprès du trône & de la nation. Ces dignes paſteurs rempliſſent les plus pénibles, mais les plus conſolantes fonctions du miniſtere évangélique, & peu d'entr'eux ſont au deſſus du beſoin. Heureuſement les reſſources s'offrent en foule pour améliorer le ſort de ces paſteurs ſécondaires. Tous les biens dont jouit l'Egliſe, n'ont été accordés par nos ancêtres que pour la décoration des temples, la ſubſiſtance des pauvres & l'entretien des miniſtres de la religion: ce ſeroit donc entrer dans l'eſprit des pieux donateurs, que de rendre à leur premiere deſtination au moins une partie de ces biens. Opérer cette heureuſe innovation, ce ne ſeroit pas violer les droits de la propriété, ce ſeroit au contraire rétablir la juſtice. Les dîmes eccleſiaſtiques ſont le patrimoine des curés, des vicaires; elles ſont eſſentiellement le ſalaire des prêtres, ouvriers dans la vigne du Seigneur. Voilà les droits que cette claſſe utile de l'ordre du clergé peut faire valoir avec avantage, & ſur leſquel Votre Majeſté & la nation lui feront bonne juſtice.

A Dieu ne plaiſe que nous ajoutions aucune créance à ces clameurs conſignées dans quelques brochures, qui préſentent une eſpece d'inſurrection de la part des curés & vicaires du Royaume contre les miniſtres de la religion, qui leur ſont ſupérieurs en dignité. Nous ne ferons point à cet ordre de paſteurs que nous chériſſons comme nos freres, comme nos coopérateurs, l'injure de croire qu'il ait formé le deſſein d'innover dans la hiérarchie eccléſiaſtique, de la

renverser, & d'établir un nouveau système qui, sous le spécieux prétexte d'une égalité, qui ne peut exister réellement, opéreroit une confusion, une anarchie déplorable, & détruiroit le reste de vénération que les moins corrompus des hommes portent encore à la religion. Ce n'est pas de la part d'ecclésiastiques instruits de leurs devoirs, instruits de l'histoire de l'église, & de la succession des apôtres, que les évêques ont à craindre des prétentions aussi déraisonnables. Si l'ordre du tiers-état, après avoir reçu avec transport, même avec reconnoissance [suivant ses expressions] la renonciation de l'ordre de la noblesse à ses privileges pécuniaires, n'a pas demandé que les privileges honorifiques fussent éteints, à plus forte raison, les pasteurs secondaires ne contesteront-ils pas aux premiers pasteurs des prérogatives consacrées par le chef des apôtres, & toujours reconnues dans les divers Conciles, comme articles essentiels de discipline.

Je n'ai donné, Sire, quelque étendue à cette réflexion, qu'afin d'éloigner de l'ordre des curés, le soupçon dont on auroit pu le gréver. La honte de cette levée de boucliers en reste aux auteurs des écrits séditieux, qui ont eu un reste de pudeur, en se cachant sous le voile de l'anonyme.

Mais, après avoir fixé le sort des curés & des vicaires pendant la durée de leurs travaux apostoliques, vous jugerez, Sire, & la nation verra avec attendrissement, qu'il est possible de leur assurer une retraite aussi paisible que méritée, lorsqu'avancés en âge, ils ne pourront plus exercer leurs fonctions. N'est-il pas juste, en effet, que ces

hommes généreux, qui ont mérité de la religion & de la patrie, pendant une longue suite d'années, & que des infirmités mettent dans l'impuissance de continuer leur ministere ; n'est-il pas juste, dis-je, qu'il trouvent un asyle honorable dans le sein de la patrie & de la religion ? Le militaire qui a vieilli sous les armes, & qui a reçu quelque blessure au service de l'état, est admis dans un hospice, dont l'établissement honore tout-à la-fois, & le Souverain qui l'a fondé, & la nation qui l'entretient ; & le ministre de la religion, n'auroit, dans ses vieux jours, que la triste perspective d'un hôpital ! .... Non : un traitement aussi injuste, aussi barbare, ne peut exister au milieu d'un peuple généreux, & sous les auspices d'un monarque compatissant.

Les canonicats de tous les chapitres sont, ou doivent être autant de places de repos pour les curés & vicaires infirmes, ou qui auront travaillé vingt-cinq ans dans le ministere. Là, ces prêtres vénérables ne cesseront d'élever vers le ciel leurs mains tremblantes, pour le Souverain qui aura écouté leurs plaintes & essuyé leurs larmes. Là, leur zele & leur attachement pour leurs concitoyens, ne s'affoibliront point ; & sous les glaces de l'âge, au milieu des infirmités de la vieillesse, ils sauront encore leur être utiles.

Pour perfectionner, autant qu'il est possible, cet objet de la sollicitude de Votre Majesté, & de notre zele, il faut rechercher les moyens de former de bons pasteurs, en créant des établissemens gratuits dans chaque diocese, c'est à-dire, des pensions ou bourses, qui se donneroient, par le moyen du concours, au mérite seul & à la vertu.

Alors l'égliſe n'auroit plus à ſe plaindre de la diſette des bons ſujets. Alors le pere de famille exempt des dépenſes conſidérables qu'éxige l'éducation d'un fils qui ſe conſacre à l'état eccleſiaſtique, & tranquille ſur ſon ſort futur, ceſſeroit de s'oppoſer à des deſſeins dont l'exécution entraîne ſouvent la ruine d'une fortune modique ; voilà, Sire, l'eſquiſſe des moyens d'amélioration du ſort d'un ordre d'eccléſiaſtiques le plus utile à vos peuples, dont il guide les conſciences & ſoulage la miſere, en partageant avec eux le peu qu'il recueille. Et ces moyens ſont dans l'application & la deſtination d'une partie du revenu de quelques prieurés & de quelques maiſons religieuſes qui entretenoient, il y a deux ſiecles, dix fois autant d'individus qu'ils en renferment actuellement, & qui de plus exerçoient l'hoſpitalité envers les étrangers: certainement les poſſeſſeurs de ces maiſons ne pourroient murmurer de la contribution que l'on exigeroit d'eux, en remplacement des membres qu'ils ont perdus & des hôtes qu'ils ne reçoivent plus. Quel plus bel uſage pourroit-on faire de ce ſuperflu ? La politique, l'humanité, la religion applaudiroient également à cet emploi. Maintenant que j'ai indiqué à Votre Majeſté & à la nation les beſoins de la claſſe laborieuſe du clergé, je dois dénoncer les abus qui dégradent l'ordre entier, & lui font perdre cette conſidération ſi précieuſe & ſi eſſentiellement liée au reſpect pour la religion. Le déſordre eſt porté au comble, & nous le diſons les larmes aux yeux, aucune claſſe de citoyens n'eſt plus avilie par la corruption de ſes mœurs que l'ordre du clergé. C'eſt un ſcandale perpétuel, ſur-tout dans la capitale, où l'on ne peut faire un pas ſans rencon-

trer un eccléſiaſtiques, affichant le luxe dans ſes habits, l'immodeſtie dans ſon maintien, l'indécence dans ſes propos, l'inconſéquence dans ſes démarches, la dépravation dans ſes mœurs, & enfin la turpitude dans ſes liaiſons. Aſſidus à la toilette des femmes, dans les antichambres des grands, dans les aſſemblées de danſes, de jeux, dans le repas ſomptueux, n'étudiant que l'art de ſe rendre néceſſaires pour n'être pas à charge, amuſant la ſociété qu'ils fréquentent, par des anecdoctes, des épigrammes & des calomnies; paraſites adroits, flatteurs rampans, ſemans la diviſion dans les familles pour ſe donner enſuite le mérite d'en être les conciliateurs, toujours parés des dehors de l'amitié, & toujours amis trompeurs, dangereux, ſéducteurs même.... Tels ſont pour la plupart ces perſonnages revêtus du coſtume eccléſiaſtique, qui promenent par-tout leur oiſiveté, qui ne tiennent à l'égliſe que par les bénéfices qu'ils ont obtenus à force d'intrigues, de baſſeſſes, & qui conſomment dans la capitale un revenu, dont une partie appartient véritablement aux pauvres des pays où leurs bénéfices ſont ſitués.

Le remede unique, Sire, à ces maux cruels qui affligent la religion, eſt l'exécution des lois canoniques & civiles ſur la réſidence. Votre Majeſté eſt comptable envers la religion dont elle doit être le protecteur, de l'exécution de ces lois. Cette même regle de la réſidence eſt encore plus ſpécialement indiſpenſable pour les évêques, qui ne doivent s'abſenter de leur troupeau que pour des affaires urgentes, & pour peu de temps. C'eſt aux évêques à donner l'exemple de l'obéiſſance aux lois; & l'aſſemblée à laquelle je dénonce cet abus

criminel de la jouiſſance des fruits d'un bénéfice, ſans obſerver la réſidence, voûdra bien ſe ſouvenir que c'eſt un évêque qui demande la revivification d'une loi tombée en déſuétude.

Qu'arrivera-t-il, Sire, de cette réſidence? Que les provinces ſeront enrichies par la conſommation que les titulaires des bénéfices y feront; qu'il ne pourra plus y avoir lieu à la pluralité des bénéfices; & plus que tout cela, que les bonnes mœurs renaîtront inſenſiblement par le bon exemple des eccléſiaſtiques qui ſe livreront à l'exercice de leurs devoirs, & ne ſe permettront que ces délaſſemens innocens dont la religion eſt bien éloignée de faire un crime.

Il me reſte à parler, Sire, des droits d'annate & d'autres qui ſe paient à la cour de Rome, en vertu du concordat ſigné entre Léon X & François Ier. Un grand nombre de cahiers demande la ſuppreſſion de ces droits, ou en d'autre termes, l'anéantiſſement du concordat: cette demande eſt fondée ſur une raiſon politique, qui eſt qu'on ne doit pas envoyer hors du royaume des ſommes conſidérables pour leſquelles on ne reçoit pas une valeur égale en échange. Mais ces ſommes ſont-elles auſſi importantes qu'on le croit communément? Des informations exactes priſes à cet égard, atteſtent que l'eſpece de tribut payé annuellement à la cour de Rome ne ſurpaſſe pas, année commune, 600,000 livres; ce qui, aſſurément, eſt une ſomme peu importante, eu égard au numéraire du royaume; mais une conſidération bien concluante, ce me ſemble, qui doit au moins mériter l'attention de l'aſſemblée, c'eſt que la France fait un grand commerce d'importation & d'exportation dans l'état eccléſiaſti-

que ; & il n'eſt pas douteux que ſi l'on ſe déterminoit à la ſuppreſſion propoſée, la cour de Rome ne nous privât des avantages dont jouit notre commerce, & qui produiſent des ſommes bien plus conſidérables que celles que nous pouvons y envoyer. Elle s'eſt refuſée juſqu'à préſent aux preſſantes ſollicitations des Anglais, qui demandent depuis long-temps d'obtenir les mêmes privileges que les Français : mais ſi on lui donnoit la mortification de lui enlever nos contributions annuelles, elle ne manqueroit pas ſans doute, d'écouter favorablement les propoſitions de nos rivaux, & de mettre de ſi grandes entraves dans notre commerce, qu'il deviendroit nul dans les pays ſoumis à ſa domination.

J'omets ici, Sire, quelques points qui concernent encore l'ordre du clergé & qui ſeront préſentés à Votre Majeſté & à l'aſſemblée dans des mémoires particuliers.

J'aurois pu, Sire, terminer en cet endroit mon diſcours, & vous offrir mes vœux pour la conſervation des jours précieux de Votre Majeſté & la proſpérité de votre empire ; mais ſi j'ai rempli ma tâche en qualité d'évêque, je dois remplir auſſi celle de citoyen. Je m'autoriſe d'un grand exemple, de l'exemple de l'illuſtre *Camus*, évêque de Belley, qui harangua aux états de 1614, & porta ſon attention, ſes remarques judicieuſes, ſa critique exacte ſur toutes les parties de l'adminiſtration. Je ne puis être accuſé de témérité & d'indiſcrétion en imitant un ſemblable modele.

Objets d'adminiſtration générale.

La nation, Sire, vous demande une ſimplifi-

cation d'impôts, afin que les frais de perception n'ajoutent pas encore à ce fardeau des subsides; un sage emploi des revenus de l'état, afin que les engagemens soient acquittés, & que la fortune des particuliers, qui repose dans la fortune publique, soit à l'abri de toute atteinte; c'est en un mot la réclamation du droit de propriété que nos rois, à leur avénement au trône, jurent solemnellement de respecter.

Voilà en effet, Sire, les deux points principaux pour lesquels Votre Majesté a convoqué les états, & vous devez attendre de tant de lumieres dont vous êtes environné l'examen le plus approfondi, les discussions les plus judicieuses & les moyens les plus faciles, les plus sûrs & les plus prompts de régénérer la patrie. L'assemblée considérera sous tous les points de vue le régime fiscal de votre royaume, l'origine de chaque nature d'impôt, les frais de perception qu'il occasionne, son produit net, les entraves, les gênes qu'il met au commerce & à l'industrie, l'arbitraire qu'il peut occasionner, l'irrégularité dans sa répartition; enfin l'assemblée jugera, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le poids de chaque impôt; &, d'après le résultat de cette opération, elle proposera à Votre Majesté les suppressions, changemens, modifications qui lui paroîtront avantageux à la nation.

Sans répéter ici ce que Votre Majesté a déjà entendu plusieurs fois de la bouche du ministre de ses finances sur l'impôt de la gabelle, je ne dois pas néanmoins taire que cet impôt désastreux est déjà jugé & réprouvé. Il n'est pas susceptible de modification, car les frais de sa perception seroient toujours les mêmes, & ces frais sont déjà

un impôt considérable par le grand nombre de stipendiés qui veillent à son recouvrement.

Les droits sur le tabac ont les mêmes inconvéniens : cette plante est devenue denrée de premiere nécessité pour les dix-neuf vingtiemes des sujets du royaume.

Les douanes dans l'intérieur de la France sont aussi jugées depuis long-temps, & le travail sur cette partie est aussi complet qu'on puisse le désirer.

Ces trois impôts, Sire, quelque importante que soit pour le trésor royal la quotité de leur produit, doivent être éteints à jamais. Il sera proposé d'autres moyens pour le remplacement de ce produit. Et je puis en indiquer rapidement quelques-uns.

L'extension du droit ou impôt territorial, porté au huitieme du revenu.

L'établissement d'un impôt qui puisse faire payer une contribution quelconque aux capitalistes, banquiers, courtiers, agens de change & autres personnes qui conservent leur fortune dans un porte-feuille, & cherchent par cette précaution à éluder le paiement du moindre subside.

Et enfin le moyen le plus facile de tous, la création d'un papier monnoie, sous la garantie solidaire du monarque & de la nation, sous le titre de *billets de banque nationale*, pour un capital qui puisse éteindre la totalité ou la majeure partie de la dette constituée en rente perpetuelle; ce qui déchargeroit l'état des gros intérêts qui absorbent le quart de ses revenus.

En adoptant ce plan, la nation, Sire, proposeroit à Votre Majeste de créer une caisse, dans laquelle seroient versés les intérêts des rentes viageres

geres, dont l'extinction s'opere chaque année, afin de retirer de la circulation, & d'anéantir auſſi chaque année une certaine quantité de ces *billets de banque nationale*, en ſorte que dans une révolution de quelques années, la dette de l'état ſe trouveroit liquidée, ſans efforts, ſans criſe & ſans convulſions.

Il eſt encore, Sire, un impôt qui excitera toute l'attention de l'aſſemblée: les aides & droits réunis à la ferme générale, & établis ſur les cuirs, huiles, ſavons, papiers, cartons, amidons, ſalpêtres, fers, bois, foins, pailles, &c. &c.

Le premier de ces impôts donne un produit conſidérable au tréſor royal; mais ſa perception eſt déſaſtreuſe pour votre peuple. Elle occaſionne des armées de commis, qui ſont tout autant de petits tyrans, qui menacent de procès-verbaux, d'amendes, & font des vexations réelles, pour raiſon d'une conſommation trop forte, comme ſi l'on pouvoit gêner de cette maniere la liberté d'un citoyen.

Si l'aſſemblée ne peut trouver dans les impôts qu'elle propoſera à Votre Majeſté, un produit ſuffiſant pour les beſoins de l'état, elle ne s'occupera que de modifier l'impôt ſur les boiſſons. Si elle adopte le plan de l'impôt territorial, comme ſubſide principal, elle vous propoſera, Sire, d'éteindre les droits d'aides; & en effet, elle fera beaucoup pour vos peuples, qui paieront preſque autant d'impôts, à la vérité, mais qui gagneront les frais de perception, & ſur tout ſe verront libres de toutes entraves, & à l'abri de l'arbitraire, qui eſt un fléau redoutable pour vos ſujets.

Viendra enſuite l'examen des autres droits, qui

ne produiſent pas des ſommes aſſez importantes, pour les laiſſer ſubſiſter, & groſſir la nomenclature des ſubſides.

La partie ſaine de la nation voit encore, Sire, avec douleur, avec frayeur même, l'exiſtence d'un impôt, qui, tout volontaire qu'il eſt, n'en eſt pas moins le plus dangereux. La loterie a cauſé, & cauſe tous les jours les plus grands maux. Elle excite les vols, elle détermine les ſuicides; elle corrompt enfin les mœurs. Mais une grande raiſon politique force de conſerver cet établiſſement; puiſque les joueurs iroient porter dans l'étranger un numéraire qu'il eſt intéreſſant de conſerver dans le royaume. Il ſeroit au moins poſſible de trouver un calcul moins déſavantageux au public; car enfin, quand le tréſor royal gagne, c'eſt le peuple qui perd; & c'eſt ſur-tout la claſſe ſouffrante de ce peuple qu'un fol eſpoir précipite vers ſa ruine totale. Pourquoi ne pas diminuer le nombre des receveurs de la loterie, tant dans la ville de Paris, que dans l'intérieur du royaume? En diminuant les pieges, le nombre des dupes ſeroit moindre; en n'ayant plus la malheureuſe facilité de placer ſon argent dans un bureau voiſin, on ne joueroit que rarement, ou même on en perdroit l'habitude. Qu'il ſoit défendu à ces buraliſtes avides, d'afficher une liſte pompeuſement ornée, & ſouvent amplifiée des lors ſortis par l'événement d'un tirage; qu'on ne voie plus dans les rues, ſur les quais, ſur les ponts, dans les promenades, & juſqu'aux portes de nos temples ſacrés, des colporteurs de ces billets ſéducteurs; & le mal ſera infiniment moindre. Ce n'eſt qu'un palliatif que j'indique, mais il doit être adopté. Au moins les provinces de l'intérieur n'auroient

plus ce fléau à craindre ; & ſi la fureur de ce jeu fatal les obsède, ils auront des entraves à éprouver pour riſquer leur fortune ; & peut-être la réflexion les arrêtera-t-elle ſur le bord de l'abyme. Les receveurs placés dans les villes frontieres du royaume, arrêteront l'émigration des eſpeces, & la raiſon d'état ſera obſervée.

Après avoir tracé ces idées ſur les impôts, je ne m'étendrai point ſur la néceſſité d'une répartition égale entre tous les citoyens, ſans diſtinction d'ordre, en raiſon de leurs propriétés. Ce point eſt conſenti & arrêté : la nobleſſe même, dans la majeure partie du royaume, en a donné l'exemple au clergé, & la juſtice m'ordonne de lui rendre cet hommage public. Je paſſe, Sire, à l'emploi des revenus. L'état a des charges réelles à acquitter. La maiſon de Votre Majeſté & de ſon auguſte famille, l'entretien des armées de terre & de mer, les bureaux des différens départemens, les frais de recouvrement & d'adminiſtration, l'entretien des monumens publics, la réparation des chemins & canaux, & les récompenſes, ou penſions dues à ceux de vos ſujets qui ont dignement ſervi la patrie, dans quelque emploi que ce ſoit.

La nation, Sire, vous mettra ſous les yeux une foule d'obſervations plus ſérieuſes, plus importantes les unes que les autres, & vous convaincra que l'économie eſt le ſeul moyen de régénération qu'on puiſſe employer. Votre Majeſté l'a bien ſenti ; & les réformes qu'Elle a ordonnées prouvent l'excellence de ſon eſprit & de ſon cœur ; mais, Sire, c'eſt moins dans les dépenſes perſonnelles à Votre Majeſté & à ſon auguſte famille qu'il faut porter la ſévérité de l'économie,

que dans la conceſſion des graces & des penſions. Quand Votre Majeſté accorde, d'un mot, à un ſeul homme, une penſion de 10,000 livres, il faut que Votre Majeſté penſe que cette ſomme eſt la contribution pénible de mille de ſes ſujets, qui gagnent, à la ſueur de leur front, de quoi payer cette contribution. Ne perdez jamais de vue, Sire, cette réflexion, vous ſerez moins facile, mais vous aurez la premiere vertu des Rois; vous ſerez juſte.

Le choix des miniſtres, Sire, eſt, après l'économie, la ſcience la plus utile à un Monarque. Les miniſtres font bénir ou déteſter les Souverains. Pourquoi Henri IV fut-il adoré, c'eſt qu'il voulut le bien, que Sully le fit par ſes ordres, & lui indiqua même les moyens de rendre ſon peuple heureux. Sire, vous pouvez nous reporter à cette époque. Vous aimez la vérité, vous voulez la félicité de vos ſujets; ah! voilà les grands reſſorts d'une ſage adminiſtration.... Oui, vous nous rappellerez, vous ferez renaître les beaux jours de l'immortel Henri. Le coſtume que vous avez voulu que les Français, appellés dans cette aſſemblée, adoptaſſent, annonce aſſez que vous avez pris ce grand Roi pour modèle.

Henri IV fut heureux en miniſtres; il en connoiſſoit le prix. Sa gloire étoit entre leurs mains, ils le ſervirent avec tranſport. Vous aurez, Sire, de ſemblables miniſtres, ſi vous écoutez, à cet égard, l'opinion publique. Vous ne pouvez connoître qu'imparfaitement les hommes, Sire; on n'approche de Votre Majeſté que paré du manteau de l'honneur & de la délicateſſe; on ſe rapproche des vertus de ſon Roi; mais plus on s'eſt contraint, en ſa préſence, plus on donne l'eſſor à

ſes paſſions, quand on eſt ſûr de n'en être plus apperçu. Le moyen de n'en être jamais trompé, Sire; le voici. Ce ſeroit de déclarer votre choix, dans les états-généraux. La nation ſe trahiroit en vous trompant, & vous ſerez toujours éclairé ſur ce choix.

Cependant, Sire, ce moyen que j'indique eſt, comme tous les autres points, ſubordonné à la volonté de Votre Majeſté; mais il en eſt un qu'Elle accordera à ſes ſujets qui le lui demanderont avec inſtance. C'eſt la RESPONSABILITÉ DES MINISTRES, quant à la comptabilité. L'exemple funeſte de tant de déprédations, fait un devoir à vos peuples, de vous ſupplier d'y mettre le ſeul frein qui puiſſe les écarter à l'avenir. Que Votre Majeſté, que la nation accordent à tous les miniſtres paſſés, à tous les receveurs, employés & prépoſés dans l'adminiſtration des finances & dans le recouvrement des impôts, une amniſtie abſolues; mais pour les dilapidations ultérieures, il faut une loi ſévere, irrévocable, & des peines irrémiſſibles.

Il faut étendre cette loi aux prévarications des magiſtrats & ſuppôts de la juſtice; alors on ne verra plus de dénis de juſtice, plus d'arrêts de faveur, plus de langueurs, de détours, de vexations dans le temple de la juſtice; & cette dette ſacrée de Votre Majeſté envers ſes peuples, ſera acquittée ſuivant ſes intentions paternelles.

Mais, Sire, quand vous aurez ordonné toutes les réformes que l'aſſemblée de la nation vous propoſera, quand les finances ſeront régénérées, il reſtera à régénérer les mœurs. Les mœurs! Voilà, Sire, la baſe certaine de la proſpérité conſtante des empires. Avec la génération préſente, on peut pal-

lier ; en diminuant le luxe, il eſt poſſible d'arrêter la dépravation..... mais il faut ſur-tout penſer à la génération naiſſante, & s'occuper d'un plan d'éducation nationale. Nous ſommes inondés de livres ſur l'éducation, & ce ne ſont que des ſyſtêmes dont l'exécution eſt, ou impoſſible ou dangereuſe par ſes conſéquences. La philoſophie de nos jours ſe met à la place de la religion qui doit être la baſe de toute éducation, comme elle eſt le ſûr garant de l'obéiſſance des peuples envers les ſouverains. Il reſte donc un ouvrage à faire ſur cette matiere importante, il faut adopter un plan uniforme par-tout le royaume, afin que le bien ſoit opéré par-tout. Un pere doit à tous ſes enfans la même éducation & les mêmes ſoins.

La nation, Sire, vous propoſera bien d'autres réformes; liberté de la Preſſe, avec les modifications qui empêcheront cette liberté de dégénérer en licence, abolition des lettres de-cachet, formation d'un code civil & criminel, enfin tout ce qui pourra tendre à la proſperité durable de la monarchie, & au bonheur de vos peuples.

La tâche eſt difficile, ſans doute; mais que ne peut la réunion de tant d'hommes éclairés, & ſi bien intentionnés ! La France, Sire, a des reſſources immenſes; & après avoir préſenté à Votre Majeſté les doléances de ſes ſujets, & les moyens de les ſoulager, je dois jeter quelque conſolation dans ſon ame, en la raſſurant ſur l'efficacité des moyens que la nation lui offrira. Quelle autre puiſſance poſſede un commerce intérieur plus actif, plus lucratif, plus indépendant des nations voiſines? Quel royaume plus heureuſement ſitué, & plus fertile en productions de toute eſpece? Avec un régime bien entendu, quelque profondes que ſoient

le plaies de l'état, vous verrez, Sire, qu'elles ne ſont pas incurables, & qu'avec une ſage économie, l'aiſance & le bonheur renaîtront.

C'eſt du bon emploi de ces reſſources que dépend votre bonheur, Sire, & la félicité de votre peuple. Juſqu'ici on en a abuſé. Il faut réparer pendant qu'il en eſt temps encore. Je vais former un déſir qui naît de mon extrême attachement pour votre gloire. Je voudrois, Sire, pouvoir effacer au prix de tout mon ſang, des annales de notre hiſtoire, les années qui ſe ſont écoulées depuis votre avénement au trône. Vous ne commencez véritablement à régner que de ce moment-ci, & quoiqu'on puiſſe vous dire, vos intentions paternelles ont été juſqu'ici ſans effet. Vous n'avez encore rien fait pour vos Sujets, parce que vous avez été conſtamment mal conſeillé ou mal obéi, & voilà comme vous êtes toujours trompé! Mais vous le ſerez moins à l'avenir; les relations entre vous & vos ſujets vont être directes; plus de barrieres entre le trône & la vérité. Vous ſerez inſtruit que tous les grands qui aſſiégent le trône ſont ligués pour maintenir les abus, parce qu'ils s'enrichiſſent par les abus; ainſi toutes les fois que vous entendrez appeler innovation un changement qu'un homme ſage vous propoſera, penſez, Sire, qu'on s'intéreſſe à ce qu'un abus ne ſoit pas détruit. Les exceptions en ce cas ſeront infiniment rares.

En recevant des mains de la nation la liſte des abus, vous frémirez, Sire, de voir dans quel élément vous vivez; mais le mal n'eſt pas ſans remede, & la nation va vous l'indiquer. Ce n'eſt l'affaire d'un moment, ſans doute; pour opérer avec efficacité, il faut opérer avec précaution. Vous allez être, Sire, au centre des lumieres, au milieu

292

de vos collaborateurs au grand œuvre. La nation va mieux vous connoître, & vous y gagnerez; vous la connoîtrez mieux, & elle en ſera plus heureuſe. En vain chercheroit-on à vous inſinuer que votre puiſſance recevra des bornes... Non, Sire, on calomnie la nation en lui imputant un ſemblable deſſein. Vous régnerez ſur vos enfans, qui vous rendront toujours le tribut de reſpect & d'attachement qu'ils vous doivent; dette ſacrée qu'ils ont ſans ceſſe acquittée envers des Rois qui ont tant fait pour les en diſpenſer. Dans l'aſſemblée des états-généraux, vous êtes, Sire, comme l'Etre-Suprême eſt dans le ciel. Entouré de l'élite de vos ſujets, vous êtes encore plus parfaitement ſon image. Dieu, pour mieux jouir de ſa gloire, créa les anges & en environna ſon trône.

FIN.